



Dettes de loyer

Par dova1952

J'ai été expulsée de mon appartement en 2017 avec des dettes de loyers.

Mon compagnon étant garant le propriétaire s'est retourné vers lui. Mon compangon a fait un dossier de surendettement y compris les dettes de loyers.

Le dossier a été accepté et la dette est tombée à 4000 e au lieu de 25000. mon compagnon règle donc ponctuellement son moratoire.

La semaine dernière un huissier m'a bloqué 150 e sur mon compte bancaire et me réclame le somme en question.

1er est ce que je peux faire de mon coté un dossier de surendettement

2e est ce que le propriétaire peut me reclamer depuis tout ce temps les sommes dues ?

Merci pour votre réponse